

de réduction de la pollution, soit entamé des discussions avec la Commission ontarienne pour en arriver à ce résultat. La Commission en question est d'avis que, d'ici un an ou deux, les sociétés canadiennes qui continuent de polluer ces eaux agiront d'une façon conforme aux normes de notre Commission.

- (3) La rivière Détroit demeure l'émissaire qui présente le plus de problèmes, surtout à cause de la grande concentration démographique et industrielle et, par le fait même, d'agents de pollution, que présente la rive américaine. Toutefois, bon nombre des établissements industriels en cause se conforment maintenant aux normes applicables aux émissaires, établies par la Water Resources Commission du Michigan. D'autres ont terminé la mise en place des installations propres à réduire la pollution mais elles n'ont pas encore réussi à appliquer les normes prescrites. Ces établissements et ceux qui restent ont entrepris des pourparlers avec la Commission du Michigan au sujet des nouvelles mesures à prendre et des nouveaux programmes à appliquer pour en arriver à l'observance des normes. La Commission du Michigan a révélé en cours de témoignage qu'elle s'attendait à des améliorations importantes en 1969 et au respect des normes de notre Commission sur la qualité de l'eau pour novembre 1970. Les municipalités américaines ont dû, de leur côté, effectuer des travaux considérables et coûteux qui, selon le témoignage de la Commission du Michigan, devraient réduire la pollution provenant des égouts des "counties" de Detroit et de Wayne à tel point que les objectifs de notre Commission puissent être atteints pour novembre 1970.

Bien que les eaux d'égout déversées dans la rivière Détroit par les municipalités canadiennes soient beaucoup moindres que celles des villes américaines, il en reste une bonne proportion qui n'est pas traitée. Cette situation sera corrigée à l'été par la mise en service d'une usine d'épuration sommaire des eaux usées et d'égouts d'amenée à Windsor. On étudie actuellement, à la Commission ontarienne des ressources hydrauliques, la possibilité d'agrandir l'usine et de la rendre capable d'un degré plus élevé d'épuration. Parmi les établissements industriels qui jettent leurs déchets dans la